



Berne, le 28 août 2017

**Les paroles prononcées font foi**

## **Conférence de presse sur l'étude «Charges de centre»**

### **Franziska Bitzi Staub, conseillère municipale, Lucerne, membre du comité de la CDFV**

Effectivement, la situation de la ville de Lucerne se présente différemment: le canton de Lucerne ne possède pas de compensation explicite des charges de centre. Cependant, comme cela a déjà été montré, les prestations de centre réalisées par les villes en faveur de non-résidents ne sont qu'un élément parmi d'autres dans un système complexe de flux financiers et de flux de recettes entre les communes, les cantons et parfois aussi la Confédération.

Dans le canton de Lucerne, nous disposons au lieu de cela d'une compensation sociodémographique des charges dont profitent les centres dans trois domaines: charges sociales, charges infrastructurelles et charges scolaires. La ville de Lucerne a par exemple reçu en 2015 4,3 millions de francs de contributions infrastructurelles. Ces fonds sont mis à disposition par le canton.

Par ailleurs, dans le cadre du système cantonal de péréquation financière et de compensation des charges, la ville de Lucerne profite d'un bonus ou d'un taux de dotation horizontale réduit dans la compensation des ressources. En 2015, ce système a permis de soulager la ville de 3,2 millions de francs dans le versement des contributions au titre de la péréquation financière horizontale. Ici encore, il ne s'agit pas d'une compensation des charges de centre explicitement ancrée dans la loi.

Dans le domaine de la culture, il existe de nombreux autres systèmes de compensation: d'une part, les cantons de Lucerne, Zurich, Uri, Schwyz, Nidwalde, Zoug et Argovie participent conjointement aux frais des institutions culturelles suprarégionales par le biais de la compensation intercantonale des charges culturelles. Font partie de ces institutions à Lucerne le KKL Luzern, le Théâtre de Lucerne et l'Orchestre symphonique de Lucerne LSO. Ces fonds sont perçus par le canton de Lucerne et ne parviennent donc aux institutions qu'indirectement – par le truchement des contributions cantonales.

Pour la tâche commune que représente la promotion conjointe des institutions culturelles d'importance cantonale situées dans la ville de Lucerne, la ville et le canton se sont constitués en «Zweckverband Grosse Kulturbetriebe» (syndicat des grands établissements culturels), qui s'appuie sur la loi cantonale d'encouragement de la culture. Le canton supporte 70 % des subventions versées au Théâtre, à l'Orchestre, au Musée des Beaux-Arts, au Musée Suisse des Transports, au Festival de Lucerne et à la Collection Rosengart, la ville 30 %. Par ailleurs, la Conférence culturelle régionale soutient des institutions, manifestations, et projets culturels de la région.

Voilà pour le modèle lucernois, qui se distingue donc nettement de Berne.

Si l'on considère à présent les charges de centre nettes non couvertes, Lucerne, avec 25,2 millions de francs, soit 310 francs par habitant, a une situation moins enviable que des villes de taille comparable,



par exemple Saint-Gall. Outre la culture, un domaine qui pèse particulièrement dans les charges de centre nettes à Lucerne est le trafic privé, dont le poids est de 13 millions de francs. Comme le montre l'étude, les routes communales sont utilisées à 56 % par des non-résidents – pour se rendre à leur travail, mais aussi pour faire leurs courses ou dans le cadre de leurs loisirs.

Mais – et je tiens à insister sans ambiguïté sur ce point – les charges de centre ne sont pas seulement synonymes de frustration et de charge, mais aussi de plaisir! De nombreuses prestations municipales sont aussi précieuses du point de vue économique et contribuent à l'attractivité et à la qualité de vie dans les centres.

Comme le montre l'étude, les charges de centre sont particulièrement élevées dans les domaines de la culture, du sport et des loisirs. Dans le canton de Lucerne, c'est le secteur de la culture qui, avec 17 millions de francs, représente la plus grande part des charges de centre nettes. Ces charges de centre «volontaires» sont pour une ville particulièrement importantes en matière de concurrence entre les sites. Je me permets toutefois de placer «volontaires» entre guillemets, car nous devons en même temps avoir conscience que ces prestations sont attendues de la part de centres forts. Ce n'est qu'à ce prix que ceux-ci pourront jouer leur rôle de moteurs d'une société moderne et d'une économie florissante.

Culturellement parlant, Lucerne est depuis de nombreuses années sur la bonne voie. On y trouve une offre riche, des institutions et des créateurs culturels ayant un rayonnement national et international... Par rapport à d'autres villes, la nôtre attire de nombreux visiteurs et visiteuses des autres régions de Suisse. Lorsque l'on regarde pour qui la ville supporte les charges de centre dans le domaine de la culture, on s'aperçoit qu'il s'agit à 60 % de personnes qui ne résident ni dans le canton de Lucerne, ni dans les cantons voisins NW, OW et ZG.

La ville de Lucerne considère surtout comme un «plaisir de centre» le fait de disposer d'une offre culturelle attrayante et vivante. Les avantages étant clairement prépondérants, la ville est prête à continuer à assumer un rôle de premier plan dans ce domaine pour l'agglomération, le canton et la région. Il est néanmoins nécessaire de compter sur une attitude solidaire de la part des collectivités bénéficiaires.

La ville de Lucerne attache une grande importance à cette coopération et au partage des tâches pratiqués au cours des 20 dernières années dans le domaine de la culture, qui sont de très bonne qualité et exemplaires au niveau national et ont été renforcés par la création en 2008 du syndicat mentionné plus tôt. Et ce non seulement du point de vue financier, mais aussi pour ce qui est du positionnement de la région en termes d'offre culturelle, d'attractivité du site et du tourisme. Cette coopération est toutefois profondément menacée par les mesures de restriction budgétaire du canton.

Comme Monsieur Scheitlin l'a déjà dit, l'offre de centre apporte sans conteste des avantages à la ville – avantages en termes d'image, avantages politiques grâce aux possibilités de participation aux décisions, avantages financiers sous forme d'emplois, de revenus et les recettes fiscales dans les communes d'implantation ou les avantages liés à l'accès plus facile aux prestations de la ville.

En même temps, il convient de relativiser ces avantages. De nombreuses institutions de centre comme par exemple les théâtres ne paient en général pas d'impôts ou n'en paient que peu. Une par-



tie des emplois centraux sont occupés par des personnes qui habitent en dehors de la ville et paient donc aussi leurs impôts en dehors de la ville. Par ailleurs, ces personnes sollicitent elles aussi le centre en tant que pendulaires. L'accès aux prestations de la ville est dans de nombreux cas d'une qualité comparativement aussi bonne pour les communes périphériques. La qualité de l'accès ne se détériore sensiblement que pour les communes rurales plus éloignées. De même, les avantages en termes d'image ne se limitent pas au centre. Enfin, il existe également des inconvénients de centre, comme par exemple les bruits de circulation et la pollution atmosphérique.

En dépit de tout le plaisir apporté à la réalisation des prestations de centre, cela ne doit pas être oublié.